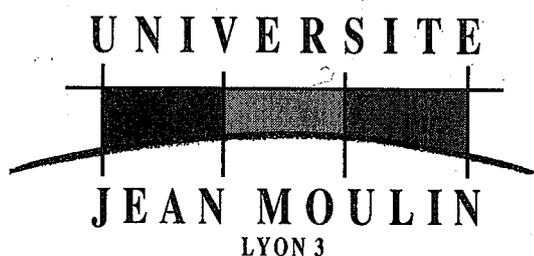


CRIMES ET CRIMINELS

DANS

LA LITTÉRATURE

FRANCAISE



Actes du Colloque

International

29 NOVEMBRE 1990 - 1er DECEMBRE 1990

C. E. D. I. C.

# TABLE DES MATIERES

Claude FOUCART AVANT-PROPOS P. 1

## 1ère partie : ENTRE L'ETAT ET L'INDIVIDU

Michèle DUCOS	LE CRIMINEL A ROME : DE LA NORME A L'INTERPRETATION DES NORMES	P. 5
Colette DEMAIZIERE	UNE EVOLUTION DANS LE DESORDRE : décision, jugement, crime, étude lexicologique	P. 17
Claude LACHET	CRIME ET CHATIMENTS dans <u>FLORENCE DE ROME</u> et le <u>ROMAN DE LA VIOLETTE</u>	P. 25
Yves GIRAUD	L' <u>OEDIPE</u> de CORNEILLE ou le Criminel innocent	P. 33
Jean-Pierre LANDRY	<u>RODOGUNE, THEODORE, HERACLIUS</u> ou l'enfer du crime	P. 45
Anne SANCIER	Les variations d'emploi du mot crime dans trois grandes oeuvres classiques : <u>LE CID</u> , <u>PHEBRE</u> , <u>LA PRINCESSE DE CLEVES</u> . Approche de l'évolution des mentalités au cours du XVIIe siècle	P. 59
Colette CAZENOBE	LA VERTU DANS LE CRIME ou LA LIBERTE EN QUESTION	P. 71
Annie RIVARA	Des audaces de la fiction au silence du document, l'inceste, "interdit majeur", dans la littérature des "causes célèbres".	P. 83
Martin RAETHER	<u>JUSTINE</u> : La réponse de Sade au siècle philosophique	P. 95
Didier REBUT	UNE RETROSPECTIVE : LE DROIT PENAL CLASSIQUE	P. 103

## 2ème partie : A LA RECHERCHE DE L'INSAISSISSABLE

Adrien-Charles DANA	Descriptive : la personnalisation du crime	P. 113
Franc SCHUEREWEGEN	SIGNER, SINGER (notes sur la propriété littéraire)	P. 119
Jean-Claude RIOUX	L'argot dans <u>Le Dernier Jour d'un Condamné</u>	P. 129
Jacques DUPONT	Sur le crime Baudelairien	P. 143
René PLANTIER	Emploi du mot "crime" et du mot "criminel" dans l'oeuvre de Mallarmé	P. 149
Marta GINE	Crime et criminels chez Villiers de l'Isle Adam	P. 157
Angels SANTA D'USALL	Crime et criminels dans <u>Les Habits Noirs</u> de Paul Féval	P. 167
Elisabeth JOLY-SIBUET	Une prospective : rétribution et/ou restitution en droit pénal	P. 175
Patrick POLLARD	La criminilisation de l'homosexuel dans les ouvrages de fiction (1890-1914)	P. 193
René GARGUILO	Crimes et criminels dans <u>Les Hommes de Bonne Volonté</u> de Jules Romain	P. 205
Kim NAM YOUN	Crime et criminel dans l'oeuvre de Julien Green	P. 213
Claude FOUCART	Gide : le crime ou la "vie étrangère"	P. 223

## 3ème partie : ORIENTATIONS MULTIPLES

Christine SOLE	Crime et criminel dans l'oeuvre de Julien Gracq ; <u>Au Château d'Argol</u> et <u>Un Balcon en Forêt</u>	P. 236
Henry BOUILLIER	Paulina est-elle coupable ?	P. 243

## CRIMINELS ET SECTATEURS

### QUELQUES ENJEUX DU RECIT D'ENIGME CRIMINELLE DANS LE CONTEXTE COLONIAL

Une enquête policière est-elle imaginable dans un récit exotique ? Sans doute, si l'on définit l'exotisme par le seul effet d'un dépaysement qui reste extra-diégétique. S'il est seulement question de notes descriptives plus ou moins pittoresques, d'une couleur locale brossée à grands traits autour d'êtres humains, trop humains, les mêmes à Valparaiso, à Hambourg ou à Paris. Cette catégorie de romans criminels, qui se passent ailleurs mais qui s'y passent de la même manière que s'ils se passaient ici, ne retiendra pas notre attention.

Quant au récit de voyage, autre catégorie de l'exotisme, ce n'est pas tout à fait un récit comme les autres ; au mieux réussit-il à se structurer comme quête initiatique pour le sujet qui l'entreprend. En rupture avec le destinataire, le héros part à la découverte d'autre chose, mais cette chose autre c'est le plus souvent lui-même, soit par confirmation identitaire lorsqu'il mesure sa différence par rapport au sauvage, soit par révélation identitaire lorsqu'il accepte d'adhérer, par quelque aspect, à l'identité de l'Autre. Dans tous les cas, le voyageur n'est pas mandaté pour découvrir le fin fond de celui ou de ce qu'il rencontre, il s'est seulement mandaté lui-même pour évoluer, au-delà du Bien et du Mal, dans l'espace de ses possibilités identitaires.

Quête initiatique et enquête sociale sont donc d'une nature relativement étrangère l'une à l'autre. Le contexte colonial mettait en place un cadre où la première de ces deux démarches était rendue difficile, sinon impossible à imaginer ; le destinataire, investissant le héros de sa mission civilisatrice, renforçait son moi, lui déniait toute prétention au doute, l'obligeait à structurer une entreprise qui ressemblait de moins en moins à une aventure ; l'aventurier lui-même se trouvait banni de l'espace social, et évacué de la littérature afférente : même le récit de chasse à la Tartarin de Tarascon a été discrédité au nom de la condamnation de l'exotisme aventureux, du moins dans le secteur colonial qui nous concerne, celui des Belges en Afrique. L'espace discursif, sauf cas d'espèce<sup>1</sup>, est d'emblée un espace social, donc politique, où la question est celle de la convivialité possible et de ses conditions. Cela ne signifie pas que l'opposition des Bons

---

<sup>1</sup> Par exemple, l'oeuvre poétique d'un Jules Minne, pour qui l'Afrique est essentiellement l'occasion d'une méditation cosmique sur le Temps et l'Univers.

et des Méchants recouvre toujours, simplement, le fossé qui sépare les Blancs des Noirs, les civilisants des civilisables, loin s'en faut ; lorsqu'on s'est intéressé de plus près au domaine, on s'aperçoit qu'il est parcouru de tensions et de polarisations idéologiques beaucoup plus variées qu'on ne l'imagine. Mais ceci nous entraînerait trop loin. Arrêtons-nous à ce constat : le contexte colonial qui freine l'émergence des quêtes identitaires à la Ségalen, en revanche favorise l'enquête sociale.

Le récit d'énigme criminelle, on l'a montré suffisamment déjà, met en oeuvre, à défaut de toujours mettre en jeu, les systèmes de valeurs qui structurent l'espace social. Et c'est par cet aspect qu'il requiert notre attention ici. Nous nous en tiendrons au domaine francophone de Belgique, par commodité, et supposant aussi que, la production spécifiquement coloniale ayant été généralement oubliée même en France, il est assez indifférent que nous prenions nos exemples ici ou là.

La première constatation qui s'impose est celle de la faible proportion des récits d'énigme criminelle dans l'ensemble de la production narrative, et généralement romanesque, du domaine colonial qui nous intéresse. Il existe un certain nombre de nouvelles dues à la plume d'écrivains par ailleurs magistrats ; mais ces récits, quel que soit leur intérêt relatif, ne sont le plus souvent que des anecdotes judiciaires dont la portée est assez limitée. Dans ces textes, on s'efforce d'illustrer une loi coutumière, ou l'on s'interroge sur la compatibilité du droit européen et du droit ancestral ; presque toujours, c'est l'aspect juridique, et à travers lui, la problématique plus générale de la compénétration plus ou moins réussie de deux types d'organisation sociale, qui se trouve en jeu. Il y a bien enquête, et aboutissement victorieux de celle-ci, mais il n'y a pas crime. Il y a bien le déploiement d'une heuristique en face de l'énigme, mais il n'y a pas de Mal ni de Malin ; les méfaits sont bien minces et ne menacent pas autrement la vie collective<sup>2</sup>.

En revanche, le fait criminel, suivi de mort d'homme, déploie des enjeux d'une tout autre nature. C'est ici que le petit nombre des récits concernés doit surtout requérir l'attention. On sait que les rebellions, les émeutes et les révoltes ont été généralement passées sous silence par la littérature coloniale et plus généralement par les médias alors autorisés ; significativement, les démarches d'écriture historico-politiques qui, depuis 1960, se sont efforcées de faire le procès de la colonisation, en ont par contre été quasiment obsédées, au point que l'on a voulu voir, par exemple, dans certains incidents, révélateurs mais d'une portée extrêmement limitée,

---

<sup>2</sup> Parmi les magistrats qui furent écrivains coloniaux, citons les noms de Joseph-Marie Jadot, d'Olivier de Bouveignes alias Léon Guébels, d'Antoine Sohier, de Léopold Courouble.

qui se sont déroulés à la fin du XIXe siècle, l'affirmation, déjà, d'un nationalisme panafricain. C'est évidemment un contresens, mais il illustre assez l'enjeu idéologique que prend, pour les uns comme pour les autres, le récit de la moindre velléité de dissidence du processus colonial. Or il en va de même pour le crime : le raconter, même sous la forme d'une élucidation suivie de sanction, c'est faire l'aveu que l'ordre social a failli dans sa mission de protection à l'égard d'un individu au moins, ce qui, sur la scène de l'imaginaire occidental particulièrement mise à l'épreuve en ce contexte, pourvoit aussitôt le fait raconté d'une dimension symbolique importante.

Ceci semble expliquer cela, à savoir le peu de véritables récits d'énigmes dans un corpus colonial généralement peu empressé d'exhiber ou seulement de reconnaître les carences du régime ; cette littérature se veut essentiellement valorisante, comme cela apparaît clairement dans le manifeste des frères Leblond. Entendons-nous bien : les cadavres y sont évidemment nombreux mais pas les énigmes. Les cadavres des guerres anti-esclavagistes, par exemple, fin du XIXe siècle, mais on sait que la lutte armée ne leur donne pas le même poids qu'un cadavre en temps de paix. Cadavres, surtout, à l'intérieur des milieux coutumiers, dus à quelque empoisonnement ou à quelque manoeuvre de féticheur ; mais là aussi, le discours tend à les nier, à les verser dans un passé à dépasser, voire à les présenter comme l'image désormais révolue d'une barbarie définitivement condamnée. L'enquête n'est en somme qu'une formalité dans ces cas. Lorsque les illusions tomberont, les cadavres reviendront en masse, mais frappés du même indice d'ancestralité, dans la confusion sociale et politique, il est vrai assez meurtrière, de l'époque qui suivra l'indépendance.

Ces cadavres-là ne sont pas à élucider, leur auteur anonyme est a priori connu, c'est le fond atavique de la barbarie. Nous ne les signalons que pour indiquer la tension entre l'ordre et le désordre, toujours menaçant, qui fait du discours colonialiste un discours d'autant plus inquiet qu'il fait tout pour ne pas le paraître.

C'est dans cette tension que s'écrivent les quelques romans d'énigme au sens propre. Pour la période coloniale, nous n'en retenons que deux : de Léon DEBERTRY, Kitawala (vers 1950), et de René TONNOIR, Mani ou Autant en emporte le fleuve (1944). Nous les confronterons ensuite avec le roman d'Yvan REISDORFF, L'homme qui demanda du feu (1978), qui appartient à une période ultérieure et reflète à sa manière le marasme où la décolonisation a plongé la conscience occidentale. Dans chacun de ces textes, il y a crime, mais chaque fois il y a un peu plus que la simple mort d'un individu. Soit qu'il y ait mutinerie dans l'armée coloniale, soit qu'il y ait

vol et incendie de la mission, soit enfin qu'il y ait le contexte infiniment nuancé de la violence inter-ethnique, mêlé à celui de l'indépendance.

Un cadavre en cache donc toujours un autre. Un enquêteur aussi : dans les trois cas, on a affaire à des agents territoriaux chargés de l'instruction criminelle, non du jugement. Quant à leur portrait, qu'on reporte ici, simplement, le type le plus général de l'enquêteur : honnête, résistant aux pressions extérieures et aux intimidations, obstiné, intelligent, exigeant toujours de découvrir, sous l'explication plausible et possible, l'explication inattendue et enfin vraie. Il fallait ce Sujet plein, typique du Moi colonisateur, pour que puisse lui être déléguée la mission de faire la vérité sur le désordre social, une vérité qui fût conforme aux présupposés du régime, mais aussi, nous le verrons à propos de Mani, aux changements de perspective intervenus en son sein.

Kitawala et Mani ont plus d'un point commun<sup>3</sup>. Leur titre d'abord, qui procède d'un emprunt aux langues locales, conformément à bien des productions coloniales soucieuses d'inscrire leur africanité. Ce titre, dans chacun des deux cas, renvoie à l'intitulé d'une secte réputée secrète, et alors l'objet de quantité d'inquiétudes dans les milieux européens ; en effet, que des associations se soient constituées, que ne contrôlerait pas l'administration, est inquiétant et renchérit sur l'anxiété générale dont nous avons parlé. Pour cette raison, ces sectes sont fréquemment dites "politico-religieuses" et, quand bien même elles n'eussent eu de préoccupations que spirituelles, ce qui est douteux, elles l'étaient, du fait même de leur clandestinité et des rapports de pouvoirs et d'intérêts qu'elles organisaient, fussent-ils d'une portée minime. Ce qui est en jeu dans ces deux romans, c'est la résistance, même culturelle ou religieuse, que les "indigènes" étaient capables de constituer à l'égard de la domination européenne. Ce n'est sans doute pas tant, à vrai dire, que cette résistance eût alors les moyens de devenir une menace sérieuse pour le régime ; c'est qu'elle marquait une altérité et qu'elle signifiait au régime en place qu'il avait à s'adapter à des projets identitaires nouveaux, projets qui ne récusait pas le bien-fondé de la civilisation européenne, mais qui tendaient à configurer autrement les rapports sociaux, entre Noirs et Blancs et entre métropolitains et "Africains blancs". D'une portée bien moindre est la mort par envoûtement due à quelque sorcier de village qui serait tôt ou tard acculturé : la secte suppose au contraire une volonté claire et organisée de se soustraire à l'influence européenne ou à un régime colonial trop dominé par la Métropole. Alors

---

<sup>3</sup> Léon Debertry, Kitawala, Elisabethville (Lubumbashi), Essor du Congo, 1953-3, 274 p. ; René Tonnoir, Mani, Ou Autant en emporte le fleuve. Léopoldville (Kinshasa), L'Avenir colonial belge, 1944, 408 p.

que, dans d'autres cas, les sectes sont traitées comme des survivances archaïques, dans Mani et Kitawala elles sont prises au sérieux, comme des manifestations générées par le régime colonial lui-même, et en réaction contre lui<sup>4</sup>.

Enfin, les deux romans appartiennent à cette catégorie de la production littéraire qui a été décrite, éditée et diffusée en Afrique même, dans ce contexte de la guerre ou de la fin de la guerre qui voit l'émergence d'une identité proprement africaine chez nombre de coloniaux jusque là passagèrement établis. Le récit de René Tonnoir et dans une mesure moindre, celui de Léon Debertry témoignent de ce sentiment ; l'écriture et l'édition se présentent dès lors aussi comme des prises en charge intellectuelles des destins politiques d'une colonie dont le visage est en train de changer<sup>5</sup>.

Dans Kitawala, un planteur blanc a été assassiné et, apparemment dépouillé d'une valise. Le meurtre s'est déroulé à la faveur d'une période de confusion, celle qui a suivi la mutinerie de la garnison de la ville alors nommée Luluabourg. Peu importe ici le détail historique de ces faits qui ont secoué, pendant la guerre, la torpeur tranquille des mentalités coloniales. A l'époque, la mutinerie est volontiers mise sur le compte du Kitawala, organisation occulte dérivée du Watch Tower protestant et supposée préparer les consciences noires à quelque Grand Soir où les rapports de domination seront renversés. L'enquête, méthodique, ne prend pas cette hypothèse explicative au sérieux, et cherche à épuiser plutôt les hypothèses privées, travaillant ainsi dans un premier temps à déconstruire la signification politique du meurtre. Un à un, pourtant, les présumés coupables : l'ex-épouse, le boy, la ménagère, l'amant africain de celle-ci s'avèrent innocents. En fin de roman, le pot-aux-roses est découvert : le coupable est Holsten, un planteur voisin. Soit, mais pas n'importe quel planteur, puisqu'il s'agit d'un apatride, vaguement juif et vaguement slave, malheureusement mis au ban de l'haïssable petite société coloniale urbaine. Son mobile : l'intérêt d'étendre ses plantations. Mais tout ceci n'est rien : il s'avère en effet qu'Holsten est le chef du Kitawala. Si le meurtre,

---

<sup>4</sup> Voir à ce sujet : P. Halen, "Un thème de l'aventure au Congo belge : les hommes-léopards", In Graitson, J.M. (Ed.), L'Aventure, actes du 2ème colloque international des Paralittératures de Chaudfontaine, 11-12-13 novembre 1988, Liège, CLPCF, à paraître 1990.

<sup>5</sup> Voir à ce sujet : P. Halen, "La première revue Jeune-Afrique, ou les ambivalences d'un projet culturel néo-colonial au Congo belge (1947-1960)", in A. Vigh (éd), L'identité culturelle dans les littératures de langue française, Actes du colloque de Pécs, 24-28 avril 1989, Paris, Agence de Coopération culturelle et technique/Pécs, Presses de l'Universités de Pécs, 1989, pp.203-216.

apparemment, n'avait pas de sens politique, son élucidation complète en a un, et c'est celui de présenter le blanc-ami-des-noirs, le négrophile, comme l'ennemi n° 1 de la paix coloniale, et ceci tout en laissant supposer que des intérêts étrangers sont en fait à l'oeuvre pour s'emparer des richesses du Congo en déstabilisant le régime.

Ce ne sont pas les Noirs qui résistent, ce sont les Blancs étrangers qui, par le biais d'associations occultes venues des Etats-Unis, travaillent hypocritement à la fin de la colonie belge. Peu importe qu'il s'agisse ici, ou non, ou dans quelle mesure, d'une donnée imaginaire du point de vue historique. Nous intéresse plutôt l'enjeu de la désignation du coupable, enjeu particulièrement aigu à ce moment, tandis que s'amorce à l'O.N.U. une nouvelle campagne anti-congolaise. Celui-ci n'est ni un Belge ni un Congolais, ni le système qui régit leurs relations, mais l'anti-colonialisme démagogue et supposé hypocritement intéressé. Chaque étape de l'enquête, chaque fausse piste, comme son dénouement, développe, implicitement, un mécanisme quasi allégorique d'explication socio-politique qui trouve sa meilleure application dans l'identification finale. Le récit est, comme on dit, une pure fiction, mais on sait que les pures fictions proposent souvent, non tant des ressemblances avec des personnages existants ou ayant existé, qu'une mise en récit des discours les plus profondément actifs dans l'imaginaire social<sup>6</sup>.

Les choses se présentent de manière un peu différente dans Mani qui, outre le récit d'énigme qu'il propose, se veut aussi un roman à part entière et lui ajoute, entre autres dimensions, celle d'un récit amoureux particulièrement romanesque. En fait de crime, il s'agit ici non de meurtre, mais d'un incendie volontaire, accompagné du vol de documents militaires secrets. Comme dans Kitawala, la secte secrète est présidée, contre toute attente, par un blanc. Mais, cette fois, la secte n'est pas du côté du criminel, elle aide plutôt le jeune agent territorial dans son enquête. Quant au coupable, il perd de son importance, se perd dans le fait divers de vagues trafics ; c'est que la résolution de l'énigme tend cette fois à s'effacer devant le tableau des forces à l'oeuvre dans le champ social, enfin révélées. Quelles sont ces forces ? Comme dans Kitawala, mais plus fermement, un certain ordre colonial est condamné, celui de la ségrégation raciale et de l'administration paperassière et timorée, celui aussi des sociétés qui exploitent le champ africain au profit de la Métropole. En face de ce passé, un courant se mobilise, qui unit les intérêts des natifs aux intérêts et aux sentiments des Africains d'adoption que sont les colons. L'animateur de ce

---

<sup>6</sup> Voir P. Halen, "Un roman colonial, policier et politique : Kitawala, de Léon Debertry", in Estudios de Lengua y Literatura Francesas, (Cadiz) n° 3 : "Literaturas de expresion francesa", 1990.

rassemblement, devenu chef de la secte secrète, c'est le Major Poutrel, ex-héros de 14-18, devenu planteur, figure du père à la Jean Gabin, d'un patriotisme belge irréprochable et néanmoins décidé à habiter, politiquement, sa nouvelle patrie.

Le récit amoureux confirme tout cela, Poutrel ayant répudié son épouse européenne pour veiller à l'avenir de sa nombreuse famille métissée. Quant à l'enquêteur, agent territorial intègre et idéaliste, il doit chasser lui aussi une ex-maîtresse européenne, et il s'éprend d'une fille de missionnaire protestant, elle aussi altruiste et enchantée par l'Afrique<sup>7</sup>. Pour découvrir la vérité, il devra lui-même être admis dans la secte secrète des indigènes, et se présenter ainsi comme le fils spirituel de Poutrel. Quant aux Africains, malgré l'ambition du propos, ils n'occupent pas le devant de la scène et doivent encore compter sur la prééminence du Major pour s'organiser et pour être présents sur la scène politique. Nous ne sommes qu'en 1943. Ce paternalisme ne doit pas masquer le fait que le livre constitue un acte d'accusation contre le régime alors en place, qui veillait bien, tout à la fois, à maintenir le fossé entre Européens et indigènes, et à empêcher dans toute la mesure du possible la formation d'une colonie de peuplement, où les natifs blancs auraient à revendiquer quelque droit politique, à commencer par celui de choisir leur nouvelle patrie.

Déjà, c'est la question katangaise qui se profile à l'horizon, anticipée par un roman dont l'auteur a bien compris que la guerre mondiale avait modifié en profondeur les réalités coloniales. Or, le roman finit mal : l'administration métropolitaine triomphe comme Homais à la fin de Madame Bovary et ne veut rien entendre. Contrairement à celui de Kitawala, l'enquêteur qui avait fait la vérité fait l'objet d'une mesure d'éloignement disciplinaire, tandis que son supérieur hiérarchique, la caricature du médiocre, qui n'avait rien voulu savoir est récompensé. On sait comment les choses finiront, dans la comédie de l'indépendance, qui sera aussi une tragédie, mais non pour l'administration métropolitaine, ni pour les sociétés d'exploitation.

Un troisième récit d'énigme, pour conclure. Son titre, l'homme qui demanda du feu, désigne avant tout la victime du fait criminel : Minani, un Tutsi pauvre, assassiné en brousse<sup>8</sup>. L'enquêteur (qui cette fois, est aussi le

---

<sup>7</sup> Sur ce type de lecture, voir P. Halen, "Les fictions amoureuses et l'idéologie coloniale au Congo belge", in L'Exotisme, Actes du colloque de Saint-Denis de la Réunion, dirigé par Alain Buisine, Norbert Dodille et Claude Duchet (7-11 mars 1988), Université de la Réunion, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1988, pp. 247-258, Cahiers CRLH-CIRAOI n° 5.

<sup>8</sup> Yvan Reisdorff, L'homme qui demanda du feu. Précédé de Un roman rwandais par Robert Cornevin. Paris-Bruxelles, Pierre de Meyère, 1978, XIV, 318 p.

narrateur) est un agent territorial habité, plus encore que ses deux collègues de la génération précédente, par le sentiment qu'il est devenu Africain et qu'il ne saurait vivre ailleurs. Quoique rien ne l'y oblige, il se charge lui-même de l'enquête : les faits se sont passés dans une région qui lui tient particulièrement à coeur et où il veut revoir ses amis, tutsis et hutus, seigneurs féodaux, jeunes intellectuels paysans. Or, le coupable est identifié relativement tôt : un certain Sémarava, qui fut jadis le guide de chasse et le compagnon de route du narrateur, lequel lui doit d'ailleurs la vie. Mais, tandis que les témoignages se multiplient<sup>9</sup>, que les analyses des pièces à conviction viennent les corroborer, bref que les présomptions de culpabilité se font de plus en plus précises à l'endroit de Sémarava, le narrateur ne peut se déprendre d'un doute : l'assassin présumé, se barricadant dans un silence hautain, se dit innocent. Il sera pourtant condamné par le tribunal, mais l'enquêteur, aux prises avec une conscience identitaire à présent morcelée, n'est pas certain de ce jugement. Le livre se termine par sa mort : sa situation identitaire d'"Africain blanc", même comprise dans la perspective du service le plus dévoué, était devenue impossible. Subissant la même violence, il rejoint dans la mort la victime qu'il avait voulu défendre, et l'on se demande, à la fin du roman, si l'homme qui demanda(it) du feu à ses frères africains pour se protéger de l'obscurité, ce n'était pas surtout lui, l'enquêteur chargé de faire toute la lumière sur l'affaire.

Le feu, on le sait, est à la fois lumière et chaleur, l'auxiliaire de la lucidité et du bien-être ; se confondent et s'équivalent en lui le moyen heuristique de la connaissance et le moyen logistique du confort matériel<sup>10</sup>. L'enquête de l'administrateur ne fait donc qu'une avec la quête plus générale qu'il poursuit. Mais, des deux points de vue, il échouera ; le symbole du feu inversera sa signification, devenant l'instrument de l'incendie et la marque de la destruction. Les révoltés hutus craignent une indépendance dont ils ont compris qu'elle n'était exigée, et en hâte, par les seigneurs tutsis que pour en revenir à la féodalité pure et dure que le régime colonial, en ses dernières années, avait commencé de démembrer ; ils ont compris aussi que l'administration européenne a les mains liées par l'ONU, et que la métropole des "Grands bureaux" se moque bien de leurs problèmes ; ils décident de prendre leur destin en mains et de se délivrer par la violence de la menace qui pèse sur eux.

---

<sup>9</sup> Et singulièrement celui du féticheur, conventionnellement la plus "obscurantiste" des figures africaines dans le roman colonial

<sup>10</sup> Telle était déjà la double vertu du motif de la lumière, si chère aux explorateurs et aux propagandistes de la lutte anti-esclavagiste qui précède, fin du XIXe siècle, l'entreprise coloniale proprement dite. Continuité, jusqu'à ce point de l'Histoire, d'un imaginaire occidental.

Qu'en est-il du récit de détection, dans tout cela ? Il s'est dissous, et l'essentiel du roman raconte cette dissolution. Deux sous-énigmes, relatives à la mort d'un pauvre européen, Gaudy, et plus loin à la mort du Mwami, n'aboutissent pas. Le coupable de droit commun, Sémavara, dépose plainte à l'ONU, se présente comme prisonnier politique et comme victime de l'administration coloniale. Il a gain de cause, il est relâché. C'est lui qu'on retrouve à la tête des pillards et des incendiaires hutus. Tout le long de l'enquête, on avait senti le narrateur gêné, on le serait à moins, d'avoir à instruire le procès d'un homme qu'il estime et auquel, on le devine, il voue encore son amitié. Ce qui le blesse, c'est que l'Autre ne lui accorde plus sa confiance, ne l'aide pas dans sa recherche de vérité, ne compte plus sur sa justice. De là, ses doutes : "Quelle fureur de justice me poussait ? Sur ces collines, depuis la nuit des temps, les animaux s'entre-dévorait, le fort donnait la chasse au faible (...) Puis vint l'homme, qui tua par plaisir (...). Pourquoi voulais-je imposer à ces hommes une justice qui leur était étrangère ? En me substituant à la famille de Minani, j'agissais comme un intrus" (pp.158-159). Au sein du corps social tel que le narrateur se le représente, où Africains et Africates avaient uni leurs destins, une cassure définitive s'est opérée : à l'un qui offre encore ses services et, avec eux, comme une énorme demande d'amour, l'autre répond qu'il n'a plus besoin de lui et, plus grave, qu'il orientera désormais son action dans le sens d'une violence tournée contre d'autres Rwandais. La Cité elle-même vole en éclats, la recherche d'un Bien commun n'étant plus à l'ordre du jour, et les victimes se comptant d'abord parmi les innocents. Au fond, ce roman bien étranger à la production de type para-littéraire décrit à sa manière le passage du roman policier "classique" au polar contemporain, du Sujet détecteur au personnage-objet, tragiquement manipulé par les pouvoirs qui lui sont devenus étrangers<sup>11</sup>.

Quant à la vérité, sa pertinence est suspendue du même coup. L'enquête et le jugement n'ont servi à rien. Obsédé de vérité, non seulement criminelle, mais aussi ethnographique, sociologique et humaine, l'enquêteur assiste à la disqualification de sa propre ratio. Envoyé comme conseiller à l'ONU en 59-60, c'est pour s'en faire évincer aussi : nul ne veut prêter la moindre attention au savoir qu'il pense pouvoir mettre à la disposition de ce nouveau destinataire. En lisant le compte-rendu qu'il dresse de ces débats, on songe inévitablement à Jégor, la première et la plus célèbre des nouvelles de Charles Plisnier, Goncourt en 1937 pour Faux-Passeports. C'est que la même logo-machine s'est mise en place, balayant les faits et les exigences de vérité et de justice, au profit d'un "intérêt supérieur" sans grand rapport avec

---

<sup>11</sup> Voir Ernest Mandel, Meurtres exquis. Histoire sociale du roman policier. Préface de Jean-François Vilar, Montreuil, PEC-La Brèche, 1986, pp. 145-156.

celui des populations concernées et invoquées au titre des bénéficiaires <sup>12</sup>. On voit ainsi les pays socialistes au premier rang des défenseurs de l'aristocratie tutsi : indice, au moins d'une certaine confusion dans les esprits occidentaux.

L'enquêteur, même s'il a résolu l'énigme criminelle, se trouve ainsi défait. Le meurtre n'était pas un crime et son savoir est inutile. En quelque sorte, le pays entier est devenu une secte, moins dirigée contre le colonial qu'édifiée en dehors de lui et des valeurs qu'il voulait promouvoir. L'ONU aussi d'une autre façon. Répudié par son destinataire autant que par son destinataire, désavoué par ceux-là mêmes qu'il entendait servir, il doit disparaître ; il sera lui-même assassiné, apparemment sans motif. Désormais, les romans d'écrivains belges qui auront pour cadre et pour objet l'Afrique centrale reflèteront majoritairement la même conscience en crise. On songe au Reste du monde d'Anna Geramys, à L'arbre blanc dans la forêt noire de Gérard Adam, romans bourrés de cadavres qui ne sont plus des crimes et sur lesquels il n'y a pas lieu d'enquêter. Personne ne mandate plus d'enquêteur européen, du reste, et l'Afrique n'est plus que le lieu de La mort des autres, pour citer un autre titre. Les autres, les anonymes, les différents. L'homme blanc s'est dégagé de son fardeau, il n'a plus à faire la vérité, ni à établir une justice.

Toutefois, l'imaginaire identitaire du faiseur d'enquête, dont nous avons vu qu'il était aussi celui d'une prise en charge politique au sens large, n'a pas complètement disparu. Même sous le manteau, on vend encore pas mal d'exemplaires de Tintin au Congo, grand amateur de vérités révélées, et il s'écrit encore des volumes soucieux d'explication, du plaidoyer mobutiste de France Bastia, dans L'herbe Naïve aux enquêtes qui tournent à l'accusation du régime, comme Mon oncle du Congo, de Lieve Joris, ou le Zaïre authentique, de Michel Massoz.

Les premiers sont exotiques, soulignant la différence de l'Autre et sa résistance à l'enquête. Les seconds ont hérité du regard colonial, mais ils viennent après, attestant la permanence d'une identité liée, malgré tout, à l'élucidation rationnelle et au postulat qu'un ordre social est possible. Il n'est

---

<sup>12</sup> Dans la nouvelle, Plisnier raconte le Congrès d'Anvers, en 1927, dont il se fit exclure pour trotskysme par le délégué soviétique, puis le procès de ce Iégor lui-même au cours des purges staliniennes. Rapportant deux textes littéraires, nous n'entendons pas opérer du même coup un rapprochement historique entre des faits fort étrangers apparemment l'un à l'autre dans le temps et dans l'espace. Néanmoins, dans les deux cas, le discours officiel soviétique et sa langue de bois sont en position d'opposant pour un sujet occidental convaincu de l'inséparabilité du Vrai et du Bien, peu enclin à adhérer aux "religions" du moment.

pas certain que le récit de détection soit "impossible" par nature, mais il est seulement devenu impossible dans la crise identitaire d'une certaine conscience occidentale. A côté de celle-ci, demeure une para-conscience bien différente, manipulant pour lors de bien détestables contenus idéologiques : l'ordre social s'y confond avec l'ordre établi, dans une fossilisation des valeurs typiques des discours minorisés <sup>13</sup>. Ce n'est qu'un moment de l'Histoire, dont le discours dominant peut faire déjà l'archéologie ; ce faisant, il se place lui-même dans le rôle du détecteur, demandant du feu à sa rationalité et s'y réchauffant. Il ne sait plus très bien si les valeurs qu'il structure ainsi que sa propre enquête sont universelles ou non, mais il occupe, quoi qu'il veuille, la case actantielle du Sujet, et ne livre pas autre chose, sous la forme d'une publication universitaire acceptable, que du récit d'énigme.

Pierre HALEN

Université Catholique de LOUVAIN

---

<sup>13</sup> Le roman d'espionnage a trouvé dans le Congo indépendant, puis dans le Zaïre, un terrain particulièrement propice à ses divagations néo-colonialistes et racistes. Voir P. Nord, Vol de vautours au-dessus du Congo (1961), W. Kiefer, The lingala Code (1972), G. De Villiers, Panique au Zaïre (1978)...